



HAL
open science

Régis Jauffret, Sévère : Ne croyez pas que cette histoire est réelle, c'est moi qui l'ai inventée

Christine Marcandier

► To cite this version:

Christine Marcandier. Régis Jauffret, Sévère : Ne croyez pas que cette histoire est réelle, c'est moi qui l'ai inventée . Diacritik, 2017. hal-01766984

HAL Id: hal-01766984

<https://hal.science/hal-01766984v1>

Submitted on 14 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Régis Jauffret, Sévère : Ne croyez pas que cette histoire est réelle, c'est moi qui l'ai inventée



Christine Marcandier

« Je porte plainte ».

La Ballade de Rikers Island (Seuil, 2014, p. 310)

L'œuvre de Régis Jauffret est un puzzle et une mosaïque, *Microfictions* et *Fragments de la vie des gens* explorant les marges pour faire « rentrer toute la vie d'un homme ou d'une femme dans une goutte d'eau » — en référence à son premier livre publié, *Les Gouttes* (1985) — en d'« horribles voyages » dont lui-même dit ne pas toujours sortir « intact ». Depuis 2010 — si l'on considère que *Lacrimosa* (2008) peut être lu comme une transition entre la veine « imaginaire pur » et la veine « réel mis en fiction » puisque le roman narrait le suicide d'une personne proche de l'auteur —, et en lien peut-être avec le fait qu'il a été le rédacteur en chef du magazine *Dossiers criminels*, l'œuvre de Régis Jauffret a connu un tournant : si l'écrivain poursuit son exploration d'une humanité malmenée, il se consacre à des affaires judiciaires qui ont défrayé la chronique médiatique, et trois de ses romans sont inspirés de faits divers : l'affaire Stern, l'affaire Fritzl, l'affaire DSK.

Ce sont moins les topiques de l'œuvre qui changent (Jauffret se consacre toujours au mal, au destin, à la perversité) que le choix de sujets directement inspirés de l'actualité, induisant l'exploration de champs formels nouveaux — dans une écriture et une publication toujours plus proches de l'affaire qui les ont suscitées : cinq ans entre le meurtre d'Édouard Stern et la publication de *Sévère*, quatre entre l'affaire Fritzl et *Claustria*, 18 mois entre le début de l'affaire DSK et *La Ballade de Rikers Island*, et même un mois entre la transaction financière et judiciaire qui clôt l'affaire du Sofitel, le 10 décembre 2012, et la sortie du roman en librairie en janvier suivant.

Pour autant, ainsi qu'il le déclare à Raphaëlle Leyris pour *Le Monde des livres* (« L'éprouvante descente dans le réel », *Le Monde des Livres*, 5 janvier 2012), Jauffret a longtemps pensé à écrire ce type de récits, « depuis la lecture du *De Sang-froid* de Truman Capote, à 25 ans, j'ai toujours eu l'idée d'écrire un livre sur une affaire réelle, de mêler le travail d'enquêteur à celui du romancier » (« Régis Jauffret l'âme du crime »). Il avait fait à peu près la même déclaration à Nelly Kapriélian, dans un champ référentiel plus large, deux ans auparavant, en mars

2010 au moment de la publication de *Sévère* :

≡
 « Romancer les choses, c'est la naissance même de la littérature. Ce qu'on oublie, c'est que la littérature commence toujours quand il se passe quelque chose de profondément anormal. (...) J'ai toujours pensé que la littérature commençait par ce moment où la réalité ripe sur quelque chose d'inattendu. On se souvient de Flaubert amené à dire "*Madame Bovary, c'est moi*" parce qu'à la parution du roman tout le monde voulait savoir si c'était l'histoire de madame Machin dans tel village. *Crime et châtiment* de Dostoïevski se fonde sur un fait divers. Curieusement, lorsqu'on aborde ce genre de sujets, on ne fait référence qu'à deux chefs-d'œuvre : *De sang froid* de Truman Capote et *L'Adversaire* d'Emmanuel Carrère (...) ». La parution, depuis, de *Bravo* (2015) et de *Cannibales* (2016), signe le retour à une veine plus fictionnelle. Ce tournant dans l'œuvre s'est par ailleurs accompagné d'un changement d'éditeur : Jauffret, jusqu'ici publié chez Gallimard, est désormais édité au Seuil, Gallimard ayant refusé de publier *Sévère* par crainte d'un procès.



Sévère, de l'affaire Stern à l'affaire Jauffret

Le premier opus de la trilogie du fait divers dans l'œuvre de Jauffret — si l'on suit les dates de publication des romans ; *Claustria* est cependant un projet antérieur — est donc Sévère (2010), son 18^{ème} roman, directement

« En France aujourd'hui, on sent une crispation sur le sujet [le droit du roman à s'inspirer de la réalité]. Ce qui est fascinant dans la loi française, c'est que du fait même qu'il s'agit d'un roman, ce serait pire que tout. Il semble que le roman procure une impression de vérité que ne donnerait ni le document ni le récit. C'est étrange et fascinant ! Il suffirait qu'un individu se reconnaisse dans un roman pour qu'il ait le droit d'attaquer... Or, à partir du moment où l'on attaque, on devient une victime et on le restera toujours. La loi française ne fait que fabriquer des victimes ».

Entretien avec Nelly Kapriélian, « Régis Jauffret l'âme du crime », *Les Inrockuptibles*, 5 mars 2010

inspiré de l'affaire Stern, même si le nom du banquier n'est pas cité sinon à travers « le très beau titre code » du roman, « *stern* signifiant *sévère* en anglais » (J.-Y. Tadié et B. Cerquiglini, *Le Roman d'hier à demain*, Gallimard, 2012, p. 335).

Le richissime banquier, ami des financiers et des politiques, a été assassiné le 28 février 2005 de quatre balles à bout portant, par sa maîtresse depuis 4 ans, Cécile Brossard. Le corps est retrouvé le 1^{er} mars 2005, entièrement recouvert d'une combinaison de latex. L'enquête puis le procès donnent lieu à une exposition de la vie intime du défunt : il pratiquait des jeux sexuels avec sa maîtresse qui l'a justement abattu pendant l'une de leurs séances sadomasochistes.

Dans un entretien donné à *Rue 89*, Jauffret explique trouver ce fait divers assez banal, il déclare la même chose à Didier Jacob : « J'ai d'abord été choqué par la manière presque égrillarde dont on présentait les choses. En théorie, tout le monde s'accorde à penser qu'une sexualité entre adultes consentants ne pose aucun problème, ni sur le plan de la loi ni sur le plan de la morale. Or cette histoire de combinaison de latex était présentée comme une perversion. Il y avait une disproportion entre cette liberté sexuelle affichée et les commentaires gaulois ou malveillants, dès lors que cette liberté s'incarnait dans la personne d'un banquier. Ce qui m'a choqué, c'est aussi que la victime a tout de suite été mise en accusation. Comme s'il avait fait quelque chose, dans sa vie, pour mériter la mort, et pour mériter une mort aussi atroce. Mais j'en reviens à votre question. Non, cette affaire, quand j'en ai pris connaissance dans les journaux, ne m'a pas intéressé ».

Pourtant Régis Jauffret va suivre le procès de Cécile Brossard à Genève pour le *Nouvel Observateur*, à la demande de Jérôme Garcin et Marie Guichoux. De l'article publié en juin 2009 (« Donner c'est donner, reprendre c'est voler ! ») naîtra *Sévère*, source effacée puisque le procès n'est pas véritablement raconté dans le roman, simplement mentionné. « L'histoire que je raconte s'est réellement produite pourtant je n'ai pas cherché à la reproduire. J'avais assisté au procès de Cécile Brossard mais quand j'ai commencé à écrire le roman, je n'ai effectué aucune

recherche, je n'ai consulté aucun document ni article : je tenais à entremêler la réalité et l'invention, d'où le statut ambigu du livre. Je n'aurais pas publié ce texte si j'avais eu l'impression qu'il ne tenait pas sans l'existence de l'affaire. Or il tiendrait debout même en l'absence du fait divers. (...) Ce qui a provoqué ce livre, c'est l'article que j'ai dû écrire en juin 2009 pour *Le Nouvel Obs*. Je n'avais jamais assisté à un procès d'assises et j'ai été assez saisi : il y a un déballage absolu » (Entretien avec Nelly Kapriélian, « Régis Jauffret l'âme du crime », *Les Inrockuptibles*, 5 mars 2010).

« Quelques jours après [avoir assisté au procès et rendu l'article], j'ai eu envie de faire ce livre parce que je me suis retrouvé face à la réalité de l'époque. Dans beaucoup de mes livres précédents, j'étais dans l'imaginaire de l'époque. C'était mon imaginaire confronté à la brume médiatique qui nous est donnée du monde, et dont on ne fait pas partie : on n'est pas assassiné tous les jours, on n'a pas la guerre chez nous – même si, de ces horreurs, les médias nous abreuvent largement. Or c'est la première fois que j'étais à ce point dans l'époque, la vraie. La Bruyère a dit : « Tout est dit, on vient trop tard ». Et je me suis dit : là où on ne vient pas trop tard, c'est quand quelque chose vient de se passer. Parce que personne n'a pu en parler avant. Quand on cherche un cadavre, on laboure la terre très profondément là où on pense le trouver ; pour l'affaire Stern, j'ai eu l'impression que c'est l'époque qu'on déterrait, qu'on labourait pour moi » (Entretien avec Didier Jacob, le 25 février 2010, *Le Nouvel Observateur*).

Pour « déterrer l'époque », Jauffret plonge au cœur de la psyché de Cécile Brossard, à la première personne du singulier — le « elle » de la quatrième de couverture ne sera jamais nommément désigné, pas plus que le « il » de Stern. Au lecteur de décrypter le fait divers qui a inspiré le roman (je précise donc que ce n'est que pour des raisons de clarté syntaxique que je rétablis les noms dans cet article). Le romancier ne s'intéresse pas aux mobiles du meurtre, il se focalise sur ce qui a pu conduire la jeune femme à assassiner son amant : son amour de l'argent, son enfance difficile (elle a été abusée par son père puis par un membre de sa famille), sa vie amoureuse et sexuelle hors norme (elle vend son corps, accepte tout). Jauffret entre dans son couple officiel (Cécile Brossard est mariée) comme dans celui qu'elle a formé avec Édouard Stern. La définition de l'amour chez Cécile Brossard — « son meurtre a été la conséquence de mon amour excessif. Je l'ai tué de l'avoir trop aimé. Je préfère ce long séjour en prison au malheur que nos chemins ne se soient jamais croisés », « J'avais commis un crime d'amour. On pouvait simplement me reprocher de l'avoir trop aimé », *Sévère*, p. 63 et 110 — semble directement inspirée du « l'horreur est à la mesure de l'amour » de Georges Bataille (*La Littérature et le mal*) et sa relation avec Stern est comparée aux épisodes les plus terribles des contes cruels. Les références aux contes sont

d'ailleurs systématiquement introduites par un adversatif : « Mais les hommes aiment être emmaillotés et frappés par des marâtres de contes de fées » ; « Mais il s'en serait trouvé pour prétendre que dans les contes d'aujourd'hui les princes de la finance épousaient leur putain » (30 et 34), manière de souligner le fossé entre l'idéal et le réel. Dans son entretien avec Didier Jacob, Régis Jauffret souligne l'importance de cette réactualisation littéraire des structures du conte — qu'il met également en œuvre dans *Claustria* : « C'est l'histoire de la bergère et du prince. Aujourd'hui, les princes sont les plus grandes fortunes du monde ».

Le *Sévère* du titre désigne donc autant le caractère d'Édouard Stern (intransigeant, despotique) que la manière dont est conduit le récit (austère, brute, *severus*, dérivé de *verus*, « vrai »). On peut peut-être y voir une référence indirecte à Septime Sévère qui fit régner la terreur pour asseoir son pouvoir, plus certainement y entendre « ses vers », manière de désigner les paroles de Cécile narratrice. C'est en effet sa voix que Jauffret reproduit, le lecteur ne connaîtra l'affaire qu'à travers une confession qui finit par être désincarnée tant elle est détachée et calme : « je me sentais floue. L'extérieur était sans contours. A l'intérieur, je m'effondrais sans me voir » (42). Sait-elle d'ailleurs elle-même qui elle est ? Elle dissocie son corps et son cerveau, ne sait jamais quand elle joue et quand elle est sincère — « Je n'ai jamais su jouer, pas même mon propre rôle. J'ai toujours l'air fausse, et pourtant il doit m'arriver d'être sincère » (48). Sincère entre en écho phonique au titre du roman, *Sévère*. Au psychanalyste/voyant/gourou de Stern, elle déclare : « je n'ai pas d'histoire » (75), elle est une page vierge, en ce sens fascinante pour un écrivain qui pourra la modeler à sa guise, elle incarne le mystère et un présent absolu, « mon passé, je ne l'avais pas voulu. Je n'étais responsable que de l'avenir où rien n'avait encore eu lieu » (76).



Du fait de cette focalisation énonciative sur la protagoniste féminine du récit, Jauffret ne présente qu'indirectement Édouard Stern. Il est pourtant le personnage principal du roman, son centre absent, celui autour duquel tout lecteur attend des révélations. C'est dans cette vue oblique que peut se dire une forme de vérité du personnage. Lui non plus n'est pas nommé, il est le « il » sur lequel bute le « je », tout aussi multiple et

difficile à cerner, « il était très secret. Il menait une double vie, des dizaines de vies. Il ne savait pas laquelle choisir. Il était toujours déçu, il en essayait sans cesse de nouvelles » (134). Son portrait peut sembler particulièrement à charge : il s'allie

avec les grandes puissances (Poutine et les oligarques russes), dispose de tout, personnes et objets, demeure impuni, de l'incivilité au meurtre — rouler à 256 Km/h par exemple (81) comme tuer l'enfant d'une ancienne maîtresse, par vengeance (88). Stern est un despote entouré de sa petite « cour » (90). Cécile souligne le pouvoir immense de cet homme, lié à l'argent, à son réseau mais elle dit aussi la fragilité de cette puissance. Ses « amis » russes le lâchent, le gouvernement français aussi, il reçoit des menaces de mort (92), vit en paranoïaque. « Il était en sursis. Il serait mort de toute façon aujourd'hui » (64). Stern est un être paradoxal et scindé, cruel et prédateur (envers les hommes, les animaux) mais aussi faible et démuné, tissé de ses peurs et phobies. Sa sexualité est le signe de ce désordre intérieur, torturée elle aussi, hors norme. Jauffret insiste beaucoup sur cet aspect du roman dans ses entretiens au moment de la sortie du livre : il a voulu sortir Stern du stéréotype construit par les médias, l'intéressent les failles du personnage, ses blessures, ses paradoxes non le stéréotype construit par un *storytelling* médiatique, reposant sur des constructions rassurantes mais biaisées.

L'histoire de ces deux êtres défie la morale ordinaire : le couple fonctionne en miroir inversé, mais non de manière fixe, selon des déséquilibres constants. Ils sont tour à tour victime et bourreau, proie et chasseur. La confession montre le rôle ambigu que Stern a joué dans son propre assassinat : il a offert un revolver à Cécile, lui a appris à manier les armes (67 sq.), lui a plusieurs fois tiré dessus, il jouait à se faire peur. Ainsi il devient impossible de déterminer un mobile simple ou de former un jugement, d'autant moins que tout est raconté par la jeune femme, dans un processus de confession comme de justification, le récit de soi est par essence énonciation judiciaire, liée au sentiment de culpabilité et de faute, comme l'a montré Gisèle Mathieu-Castellani (*La Scène judiciaire de l'autobiographie*, PUF « Écriture », 1996).

A l'image de cette voix transmise sans que son lieu d'énonciation soit précisé, espace lui aussi « sans contours », le récit joue d'une ambiguïté fondamentale entre la fiction et une réalité « nombreuse comme une portée de chiots » (34). D'ailleurs, selon Cécile, « on n'a jamais prouvé qu'elle n'était pas un mensonge de plus » (34). La confession énonce elle-même son impossible sincérité et le romancier déclare, en préambule du livre, qu'il « visite », « enregistre », « mixe », « falsifie » et se définit dans une équivalence de l'être et du mensonge : « je suis romancier, je mens comme un meurtrier » (8), passant immédiatement à l'acte en affirmant que ses personnages sont « imaginaires, ils n'ont jamais existé », « ne croyez pas que cette histoire est réelle, c'est moi qui l'ai inventée » (9). « La réalité est nombreuse comme une portée de chiots » : la phrase, dans la bouche de la meurtrière, pourrait n'être que le signe d'un immense désordre intérieur, elle vaut cependant déclaration morale et esthétique : le roman est un *mentir-vrai*, un « tissu

d'inventions et de réalités » comme l'écrivait encore Aragon dans *Le Paysan de Paris*.

Sévère n'est pas donc pas seulement la fictionnalisation d'un fait divers (les référents sont effacés, à commencer par les noms des protagonistes) ou le récit d'une affaire judiciaire (le procès n'est mis en récit que dans l'article écrit par Régis Jauffret pour *Le Nouvel Observateur*) : c'est aussi la version littéraire d'une affaire journalistique, en ce sens une fiction seconde. L'écrivain décortique les mécanismes médiatiques : un journaliste people a fait chanter le banquier en menaçant de publier des photos compromettantes (104), le « cynisme » de Stern « faisait l'admiration de la presse économique prompte à s'agenouiller devant les crapules qui engraisent leur capital de spéculations, comme les paysans d'autrefois leur cochon d'ordures » (18) ; après le meurtre, le père de Cécile Brossard vend un entretien, la famille Stern aurait voulu maquiller les circonstances de la mort du banquier, Cécile tente de suivre l'enquête à distance en scrutant les journaux (43). Et c'est par la une du *New York Times* et son titre qui tient « un quart de page », *Murdered in Latex Suit* (112) qu'elle apprend que le corps a été découvert, un article qui ouvre la voie à une médiatisation inouïe du fait divers et aux révélations sur la vie sexuelle du banquier, « déroulée dans les journaux comme le script d'un porno » (58).

Jauffret prend, lui, ses distances à l'égard du traitement journalistique de l'affaire : s'il a assisté au procès et en a rendu compte dans un hebdomadaire, il n'a pas effectué d'autres recherches, exploré d'autres sources, il n'a pas consulté les minutes du procès. Il ne reproduit pas les faits, il les interprète et les ordonne, comme le signale un passage du roman à valeur de métalepse : la narratrice dit éteindre la télévision « au moment des infos » de peur d'entendre que son amant a été assassiné, par crainte de voir « l'image d'un corps en costume sur le parvis de la Défense ». Ce serait « un portrait de lui trouvé en hâte dans les archives, et une biographie brève comme une épitaphe » (93), soit tout ce que *Sévère* refuse d'être. Le réel a offert à l'écrivain un tissu d'éléments impossibles à démêler à l'image de la combinaison en latex dans laquelle Stern est mort, « (...) une grande poupée en latex rose effondrée. Pas de tache sur le tapis blanc. Le latex s'était refermé après s'être laissé percer par les balles. La combinaison était gonflée de sang » (16). L'image vaut pour l'affaire, fermée, opaque, à découper « au cutter » comme a dû le faire le médecin légiste. Ainsi se définissent le rôle et la fonction de l'écrivain : être autre que lui-même puisqu'au « je » du préambule, signé de ses initiales, R. J., succède un « je » féminin, celui de Cécile Brossard. Le romancier ne se soucie pas de la morale étroite ou des frontières établies entre normalité et perversité. Il brouille ces lignes, montre leur ambiguïté fondamentale : Cécile Brossard est elle aussi une victime (de son père, de sa famille, de cet homme qui l'humiliait, même

s'il s'agissait d'une servitude volontaire) : « si on jugeait les victimes, on les condamnerait souvent à des sanctions plus lourdes que leurs assassins. On rétablirait pour eux la peine de mort dont leur meurtrier les a châtiés » (18). Cette phrase n'est évidemment pas directement attribuable à Régis Jauffret, elle est énoncée par son personnage féminin, qui tente de s'absoudre de son crime en jugeant sa « victime » bien plus condamnable qu'elle, « accusée ». Pour autant, cette phrase introduit un renversement des jugements, qui est, lui, le propos de l'écrivain. Le fait divers est ce point d'optique qui renverse les perspectives. La structure du roman l'illustre, qui mêle les temporalités. Si le roman s'ouvre sur la scène de crime (un paragraphe inaugural, sec, en parataxe), il se déploie ensuite sans aucune chronologie. Un présent indéfini mêle les analepses sur toute la vie de la jeune femme, son enfance, son histoire avec Stern, sa fuite à Milan puis à Sydney, la prison. Régis Jauffret refuse tout ordre artificiel. Il suit le flux de conscience de son personnage et s'efface lui-même du récit. Aucun commentaire de sa part, aucune incise, aucune explicitation des sources authentiques de son roman, ce qui est énoncé ne peut, avec certitude, lui être attribué, ce qui accentue la perversité d'un récit sans fond qui nous confronte à des questionnements sans réponse.

Ainsi *Sévère* articule des images et thèmes appelés à unifier les récits de la trilogie du fait-divers — les liens dominant/dominé, la claustration, la perversité, le crime, l'ogre, le cochon et New York — et les lie à des topiques majeures de l'œuvre de Jauffret, la « méchante réalité » au sens étymologique de l'adjectif (*mescheoir*, mal tomber), la passion amoureuse qui détruit, les destins brisés, la perversité des rapports humains. Mais ce roman du fait divers qui avait effacé le procès (il est lui-même la scène judiciaire) le voit réintroduit au moment de sa publication, l'affaire Stern devenant une affaire Jauffret, comme le titre le *Nouvel Obs*. La famille d'Édouard Stern assigne en effet Régis Jauffret et son éditeur (Le Seuil) devant le tribunal de grande instance de Paris en septembre 2010.

Le roman est alors en vente depuis sept mois, aucune action n'avait été intentée contre deux précédents livres publiés sur l'affaire : *Le Fils du serpent, vie et mort du banquier Stern*, document d'Airy Routier (Albin Michel, 2005), et un « thriller politico-sexuel » (comme l'annonce sa quatrième de couverture), *Latex* de Laurent Schweitzer (Seuil, 2008). Stern y devenait Philip Kidman, héritier de casinos monégasques, assassiné le 26 août 200... par sa maîtresse, Eva Blake, lors d'une séance SM, « de trois balles à bout portant ». L'affaire, très médiatique y suscite articles et « agrégats biographiques » mais le romancier a changé les noms, la date et effacé l'année, ce qui explique peut-être l'absence de poursuites contre le livre. En revanche l'enquête des deux journalistes de *La Tribune de Genève* Valéry Duby et Alain Jourdain, *Mort d'un banquier : Les dessous de l'affaire Stern*, avait été menacée d'interdiction de publication en Suisse et à l'étranger avant la fin de

l'instruction pénale. Cécile Brossard avait également porté plainte après diffusion d'un prototype de la couverture du livre sur Internet. *Mort d'un banquier* sera finalement publié en France, aux éditions Privé, en octobre 2006, les auteurs du livre ayant gagné leurs procès. Dans *Livres Hebdo*, Alain Jourdan espère que la procédure fera jurisprudence et garantira la liberté d'information des journalistes.

Il y aura pourtant un nouveau procès, visant cette fois non plus des enquêtes journalistiques mais un projet de film — *Une histoire d'amour* d'Hélène Fillières d'après le roman de Jauffret, avec Benoît Poelvoorde et Lætitia Casta dans les deux rôles titres —, adaptation du roman de Régis Jauffret, qui fait craindre à la famille, déjà « choquée » par les circonstances du décès, un surcroît de médiatisation de l'affaire. La démarche littéraire « *ne fait qu'aggraver ce traumatisme* », souligne l'assignation rédigée par M^e Karim Beylouni, en tirant « un profit commercial d'un drame médiatisé ». La veuve, les trois enfants et la demi-sœur d'Édouard Stern demandent le retrait du livre et s'opposent, sous astreinte de 200 000 €, à l'adaptation cinématographique en cours, en s'appuyant sur l'article 9 du Code civil qui protège la vie privée. Dans une pétition diffusée sur le site des *Inrockuptibles* et de *La Règle du jeu*, des écrivains (dont Christine Angot, Philippe Djian, Michel Houellebecq, Philippe Sollers) prennent le parti de Régis Jauffret, au nom de la liberté littéraire et accusent les Stern de censure. Régis Jauffret se défend en soulignant qu'il a effacé les noms, que « quand il y a un meurtre, il n'y a plus de vie privée » et que tous les détails ont déjà été déballés lors du procès, en 2009. Dans *Sévère*, nous l'avons dit, jamais Jauffret ne nomme Édouard Stern ou Cécile Brossard, pour des raisons juridiques, certes, mais aussi littéraires, affirmant avec force que son livre est une œuvre de fiction : « ne croyez pas que cette histoire est réelle, c'est moi qui l'ai inventée » (9). L'écrivain, moins pour se justifier que pour expliciter sa démarche romanesque, publie une tribune, « Droit à la fiction », dans le *Bookclub* de *Mediapart*, le 3 décembre 2010 :

« Je fais l'objet d'une assignation de la famille d'Édouard Stern tombé sous les balles de Cécile Brossard le 28 février 2005 qui a été définitivement libérée le 10 novembre 2010. Il est demandé l'interdiction pure et simple de mon roman *Sévère* paru au Seuil le 4 mars. Il m'est demandé également conjointement, tant à moi-même, qu'aux Editions du Seuil, paiement d'un euro symbolique versé à chacun des plaignants et 15 000 euros pour leurs frais d'avocats. L'assignation m'a été signifiée à mon domicile le huit octobre, soit sept mois et quatre jours après la parution de mon livre. Le procès se déroulera au Tribunal de Grande Instance de Paris.

Mon roman est précédé d'un préambule dans lequel je revendique le droit à la fiction. Je m'accorde la possibilité d'introduire l'imaginaire dans le réel, tout autant

que le réel dans l'imaginaire. Par ailleurs, sur la couverture du livre figure la mention roman, c'est à dire fiction, c'est à dire une œuvre qui n'entend pas rendre compte de manière factuelle de la réalité, même si l'imaginaire ne peut se nourrir que du réel. Aucun des personnages de mon livre ne porte le nom de la victime, de la meurtrière, ou de quiconque des plaignants. Du reste, les personnages de ce livre ne portent pas de noms.

Demander l'interdiction d'un roman n'est pas anodin. Dans les temps qui viennent, nombre d'éditeurs seront tentés de soumettre les manuscrits à leur service juridique avant même de communiquer à l'auteur le verdict du comité de lecture. Quand le risque d'être attaqué sera jugé trop grand, ils pourront être tentés de refuser le manuscrit. L'autocensure coupera alors l'herbe sous le pied aux éventuels plaignants, dans le silence, l'obscurité, entre les murs d'entreprises privées qui sans procès condamneront une œuvre à n'être jamais mise sous les yeux du public. Les services juridiques des maisons d'éditions auront alors de fait remplacé les comités de lecture.

La loi française permet d'interdire une œuvre d'imagination, et notamment un roman. En tant qu'artiste, je m'accorde la liberté sans laquelle il n'y a plus d'art. En tant que citoyen, je m'en remets aux institutions républicaines qui seules sont aptes à juger dans une démocratie. Je n'ai pas l'intention de passer les années qui viennent à écrire des livres pour me permettre d'avoir les moyens de pouvoir me défendre pour le seul fait d'avoir écrit un livre.

Dans le cas où mon roman serait interdit, le monde artistique, intellectuel, médiatique, ainsi que l'ensemble des citoyens pourra, s'il le désire, lire les attendus du jugement rendu. Chacun sera libre selon sa sensibilité, la conception qu'il se fait de la liberté d'expression, et en l'occurrence de la liberté de création, de se forger une opinion. Quant à moi, je poursuivrai mon petit bonhomme de chemin, j'écrirai des romans ».

La famille Stern retire finalement sa plainte en janvier 2012, au moment même où Régis Jauffret publie *Claustria* et comme l'écrit le *Nouvel Obs* : « il n'y aura finalement pas d'affaire Jauffret (pour cette fois ?) ». La parenthèse est à lire comme le fameux « *la suite au prochain épisode* » des romans feuilletons, la saga judiciaire Jauffret se poursuivra en effet deux ans plus tard lors la publication de *La Ballade de Rikers Island*, inspiré de l'affaire DSK, nouvel imbroglio politico-sexuel et objet du prochain article de cette série Crimes écrits.

